

1ère Session, 6e Parlement, 21 Victoria, 1858.

(BILL LOCAL.)

BILL.

*Acte amendant l'acte pour amender les actes
de judicature du Bas-Canada.*

Reçu, et lu pour la première fois, lundi, 26 avril
1858.

Seconde lecture, mercredi, 28 avril 1858.

M. LANGEVIN.

TORONTO :
IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.